



## COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DECISION n° 2022-400

**I-4 Autres types de contrats**



### Objet : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL DE GESTION DES DEUX CIMETIERES DE LA COMMUNE

#### **Le Maire de LA TESTE DE BUCH**

**VU**, le Code de la Commande Publique

**VU** l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

**Considérant** la nécessité de signer le renouvellement d'un contrat de maintenance du logiciel conçu et développé pour répondre aux besoins de gestion des concessions, proposant une cartographie permettant le suivi des emplacements, des inhumations et des travaux sur les deux cimetières de la Commune (La Teste de Buch, Cazaux).

### **DECIDE**

#### **ARTICLE I**

Décide de contracter auprès de la société GESCIME, sise I, Place de Strasbourg 29200 BREST, un contrat d'assistance et de maintenance à compter de la date de signature du contrat et ce, pour une période de 03 ans.

Le montant de la dépense à engager et à régler au titre de ce contrat pour l'année 2022, est arrêté à la somme de 1874,00 € H.T. soit 2 248,80 € TTC.

#### **ARTICLE II**

Le contrat fait l'objet d'un renouvellement tacite à chaque date anniversaire pour des périodes successives d'un an, sans que la durée totale de contractualisation ne puisse excéder 3 ans.

#### **ARTICLE III**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du marché. Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 19/08/2022

  
**Patrick DAVET**  
Pour le MAIRE  
et par délégation  
Le 1er Adjoint  
Gérard SAGNES  
Maire de LA TESTE DE BUCH  
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220819-DEC2022\_400-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/08/2022

Affichage : 24/08/2022

Le Maire de La Teste de Buch  
Patrick DAVET

